

MARDI

10 SEPTEMBRE 1833.

TROISIÈME ANNÉE.

236.



Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

11 septembre 1830, troubles à Airvault (Deux-Sèvres) — 1832, condamnation de l'Ami de l'Ordre, 6 mois 2,000; émeute à Tricoult, Soultz.

12 septembre 1831, troubles à Pezenas. — 1832, condamnation de l'Ami de l'Ordre, 1 an 5,000 fr.; condamnation du journal de la Guirlande, 8,000.

Du Précurseur et de la Tribune.

Il s'est établi, entre le *Précurseur* et la *Tribune*, au sujet de la malencontreuse brochure de M. Gigault, une polémique vraiment affligeante pour le parti. Il est déplorable qu'un écrivain comme M. Petetin cède aussi facilement à l'altière susceptibilité de son caractère, et s'y abandonne au point d'attaquer sans mesure des hommes qui non seulement lui sont bien supérieurs par leur talent et leur portée politique, mais encore par une popularité due à la fixité de leurs opinions et à un dévouement qui ne s'est jamais démenti.

Dans le numéro de dimanche dernier, nous remarquons un article de M. Ans. Petetin, qui ne peut s'expliquer que par une espèce d'aigreur et d'exaltation d'esprit, triste résultat de sa captivité; aussi tout en répondant, nous ne pensons attaquer ni l'auteur, ni après quelques jours de liberté, se repentira peut-être d'une irritabilité hors de saison; ni l'opinion des actionnaires du journal, dont la plume du rédacteur n'est pas toujours, à ce qu'on nous a dit, l'exacte expression.

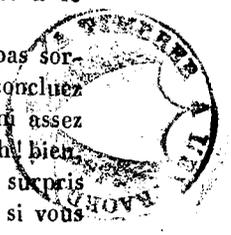
On ne nous verra pas, par une lâche condescendance, ou pour brusquer le dénoûment de la lutte actuelle, feindre un accord qui n'existe pas, et simuler la bonne harmonie là où il y a dissidence et sur le but et sur les moyens.

Cette phrase, échappée à la mauvaise humeur de M. Ans. Petetin, ou plutôt à son amour-propre froissé, serait trop imprudente si elle était vraie. Non, que les

républicains se rassurent, tous nous sommes d'accord sur le but, car les âmes honnêtes et fortes ne peuvent avoir qu'un seul désir, le bien-être du peuple garanti par son affranchissement. Quant aux moyens, il n'est donné à aucun de nous de les prévoir; ils dépendent des circonstances, et reculer serait un crime, lorsque le jour sera venu. Si cette prétendue dissidence existe, ce n'est que dans l'imagination d'un écrivain qui malheureusement augure trop de son influence; si elle existe, ce n'est qu'entre lui seul et le parti, entre lui qui s'érige, comme s'il en avait le droit, en censeur morose, et le parti qui se lasse d'excuser ses boutades.

Certes, nous sommes bien loin de penser qu'en juillet 1830 on eût dû imposer un gouvernement à la France, et la jeter dans un moule sanglant pour la forcer d'en sortir républicaine. Mais on conviendra avec nous que, si une *minorité violente*, comme l'appelle M. Ans. P. n'avait pas le droit de soumettre la nation qu'elle venait d'affranchir, à un gouvernement républicain. D'un autre côté, une partie perfide de cette minorité, et qui n'était venue la grossir qu'après la victoire, avait encore moins celui de lui donner un maître; cet acte était une usurpation de la souveraineté nationale, et c'est là ce que le général Lafayette n'aurait pas dû souffrir, lorsque des hommes énergiques lui rappelaient ses devoirs. Cependant nous sommes les premiers à reconnaître la droiture et la pureté de ses intentions; nous avons trop de confiance dans la générosité d'un aussi beau caractère, pour n'être pas persuadés que lorsque l'occasion se présentera de réparer une faute aussi déplorable, le peuple le retrouvera ce qu'il a toujours été, pourvu qu'il ne se trouve pas de nouveau entouré d'hommes à *doctrines*, intéressés à le tromper.

Vous demandez pourquoi la république n'est pas sortie de l'hôtel-de-ville en 1830, et vous en concluez que c'est parce que les républicains n'étaient ni assez nombreux, ni assez influant, ni assez habiles. Eh bien, nous croyons, nous, que c'est parce qu'on a surpris leur bonne foi, ainsi que celle du général, et si vous



Y étiez, nous avons trop bonne opinion de vous, pour ne pas être persuadés que vous vous êtes amèrement repenti d'y avoir contribué, car si vous êtes devenu républicain, c'est que vous avez acquis depuis la conviction que ce *principe du progrès*, dont vous parlez, n'est pas réalisable sous une monarchie; or, si c'est de la république que vous attendez une organisation favorable au développement progressif de l'humanité, pourquoi alors vous enchaîner à un sceptre qu'il faudrait briser tôt ou tard, et nous exposer aussi au danger d'une nouvelle secousse. Si d'ailleurs vous avez professé, comme vous le dites, bien avant la *Tribune* le système du suffrage universel, c'était bien le moment alors, ou jamais, d'en essayer l'application comme le demandaient les hommes de ce journal.

Qui est-ce qui avait bien calculé, dites-vous?

Certes, trois années de déceptions au-dedans et d'humiliation au dehors vous répondent suffisamment, et si vous vous félicitez encore de vos prévisions, il faut que vous soyez bien aveugle ou doué d'une robuste dose d'optimisme....

TROISIÈME RAPPORT

A L'ORDRE DE CHOSSES ROSOLIN, PENSÉE IMMUABLE PAR INTÉRIM,

Relativement au voyage agréable des père et mère de son choix.

SIRE FILS,

Décidément, l'ordre-de-choses veut se moquer de moi.

Après avoir abusé de ma faim et de ma misère, au point de me faire consentir à devenir provocateur d'enthousiasme unanime sur son auguste passage, moyennant trois sous par lieue, il ose aujourd'hui violer la foi jurée, et sans motif aucun, aggraver ma position déjà si difficile: je vas tâcher, sire fils, de vous faire comprendre le point litigieux, si c'est possible de votre part.

J'avais passé marché avec l'ordre-de-choses père, comme j'ai eu celui de vous le dire, pour le service des acclamations les plus vives, lequel avait été mis, par Montalivet, aux enchères au rabais. Je me présentai au concours, et ma soumission de quinze centimes par lieue se trouvant la moins élevée, j'eus le malheur d'obtenir l'adjudication. C'est alors qu'il me fut donné lecture d'un article du cahier des charges, ainsi conçu:

« L'adjudicataire devra, pendant tout le voyage, entretenir, à ses frais, l'enthousiasme des populations empressées, et fournir les augustes voyageurs des acclamations les plus vives, tout le long de la route. »

Dans l'ivresse de mon succès, je ne fis point attention à l'astuce machiavélique avec laquelle ce maudit article avait été rédigé. Je crus, et vous-même vous l'auriez cru à ma place, qu'il s'agissait tout simplement de faire de l'enthousiasme autour de l'omnibus royal, tant que durerait le voyage. C'était déjà bien pénible! Mais enfin, avec un peu d'adresse et de persévérance, on vient à bout de choses plus difficiles encore, s'il est possible; on a bien réussi, par exemple, sire fils, à vous mettre à peu près en état de tenir un peu proprement les rênes de la chose publique.

Dans cette pensée, je mis tout en œuvre pour réunir le plus d'enthousiasme et d'acclamations qu'il me fut possible. Si le succès n'a pas tout-à-fait répondu à mes

espérances, ce n'est pas ma faute. J'ai remué ciel et terre, ou plutôt tripots et bagnes, pour me procurer des enthousiastes monarchiques: j'en ai rassemblé trois comme je vous l'ai déjà dit. Trois, c'est peu de choses, mais enfin c'est quelque chose! c'est même beaucoup quand on considère quel rude métier on impose à ces pauvres diables. Crier *vive le roha* à la course, à toute heure! C'est asphyxiant! et tout autre à ma place, n'aurait pas atteint, je gage, le chiffre trois.

Eh bien! au lieu de me remercier du mal que je me suis donné pour trouver trois vociférations philippistes et du mal que ces vociférateurs se donnent pour tenir lieu, à eux trois, des acclamations les plus vives, des des populations empressées, voila qu'on exige d'eux de moi une nouvelle corvée sans augmentation de salaire. On veut que nous recommencions notre commerce pour l'omnibus de sa majesté femelle qui suit à deux jours de distance, l'omnibus de sa majesté mâle. C'est injuste au dernier point.

En vain Montalivet s'appuierait-il sur cette phrase du cahier des charges. « L'adjudicataire devra fournir les augustes voyageurs des acclamations les plus vives tout le long de la route. » C'est ici une question de bonne foi entre moi et l'ordre de choses si c'est possible. En me soumettant à cette charge, je me suis engagé seulement à fournir un enthousiasme tout le long de la route, et non pas deux enthousiasmes, tout le long de deux routes, ce qui est bien différent. Comment sans cela, comprendrait-on que j'eusse pu me contenter de la somme modique de trois sous par lieue et d'un centime par acclamation la plus vive? Il faut être juste avant tout. On peut avoir, à bon compte, l'enthousiasme pour son roha; mais il ne tombe pas sous le sens qu'on puisse en avoir gratis ou peu s'en faut.

Ce second service d'acclamations les plus vives n'ai, je le répète, que trois vociférateurs: ils sont attachés à l'omnibus de sa majesté mâle, et sont bien assez éssoufflés à entretenir le suffrage unanime autour de lui. Sur les trois, il y en a même un qui est à peu près hors de service. Comment voulez-vous que je leur fasse doubler les étapes pour aller servir un réchauffé d'enthousiasme à l'omnibus de sa majesté femelle? D'une autre part, si je les partageais entre les deux omnibus; cela ne ferait qu'une acclamation la plus vive pour chaque omnibus; et, en bonne conscience, cela ne serait pas suffisant pour figurer les populations empressées.

Ainsi donc, si l'ordre de chose veut que je me procure l'enthousiasme pour les omnibus dans les termes strictement interprétés, du cahier des charges, il faut que les deux omnibus marchent de compagnie. Alors, suivant lesdits termes, je devrai fournir pendant tout le voyage (et non pas les voyages) les augustes voyageurs des acclamations les plus vives.

Et je le ferai, dussé-je pour cela crier moi-même *vive le rohâââ! vive la rhêêêêne!* Ce qui serait humiliant pour un homme de mon rang et de mon âge. Mais enfin un honnête homme n'a que sa parole, quand il ne peut pas faire autrement.

Avec laquelle je suis, etc.

VOTROT.

Cherbourg, 5 septembre.

UNE SCÈNE AU CORPS DE GARDE.

La scène se passe à Dijon, dans le corps-de-garde de l'Hôtel-de-Ville. Autour d'une table, chargée de bouteilles, se pressent les soldats citoyens. Le haut bout est occupé par M. Durand, marchand de bonnets de coton, par état, et caporal de la garde nationale, par tempérament. M. Durand est un abonné du *Constitutionnel*, dont il admire la politique avancée et les *Hannetons tricolores*. Pour l'honnête caporal, Louis-Philippe est un roi citoyen; Thiers, un ministre désintéressé; Soult, un guerrier qui a toujours volé.... à la victoire et les républicains, des antropophages qui se nourrissent de chair humaine et boivent du sang dans le crâne des rois. Quoique la littérature pour M. Durand se résume tout entière dans le *Constitutionnel* et les petites affiches, le bonnetier a des prétentions littéraires et ne sort jamais sans emporter avec lui un ouvrage qu'il ne lit jamais, mais qui jette sur lui un certain reflet d'érudition.

Ce *bizet*, que vous voyez là, dans un coin, éloigné de la table, est un ouvrier; il se nomme Pierre, le ruban qu'il porte à sa boutonnière, atteste la part qu'il a prise aux immortelles journées de juillet. Lorsqu'il contribuait avec ses frères à balayer tous les oripeaux monarchiques, il ne se doutait pas, le pauvre diable.... mais, un instant, je vois déjà le procureur du roi fronçant le sourcil, et je ne me soucie pas du tout d'aller rejoindre M. Granier à *Clairvaux*.

Vous connaissez les deux principaux personnages de cette scène, laissons-les parler,

Pierre (s'avançant vers la table), pardon, M. Durand, puisque vous ne lisez pas, pourriez-vous me prêter le livre que vous tenez là sur vos genoux.

M. Durand, ce livre!.. mais mon cher, c'est au dessus de ta intelligence; tiens, regarde, la *Revue des Deux-Mondes*.

Pierre (avec malice), vous l'avez lu, M. Durand.

M. Durand, je l'ai dévoré, comme c'est écrit!

Pierre, prêtez-le moi, caporal, qu'est-ce que ça vous fait, je le lirai sans le comprendre et ça me fera passer un moment.

Durand, tiens, le voilà (à part), il va joliment s'amuser.

Pierre (avec intention), tiens, les feuillets ne sont pas coupés, comment donc avez-vous pu lire?

Durand (embarrassé), c'est ma foi vrai.... ah, je me suis sans-doute trompé!.... oui, oui, effectivement, cette livraison est du 1^{er} mai, et j'ai lu celle du 1^{er} avril.

Pierre (souriant), ah! je conçois; (il se retire dans son coin.)

Moment de repos pendant lequel Pierre parcourt la *Revue*; sa physionomie calme s'anime par degrés. Il lit:

« Avant 1789, un hectare de terre rapportait 23 francs; les impôts, les dîmes, les droits féodaux, le casuel ecclésiastique prélevaient 20 fr. 70 c. Il restait au propriétaire roturier, 2 fr. 30 c. par hectare, de sorte que sur 10 gerbes, le paysan était forcé d'en donner presque NEUF au collecteur des taxes, au seigneur et au curé!!!..... Les revenus du clergé com- prenaient PLUS DES DEUX TIERS DE LA RICHESSE PUBLI-

« QUE.... Les nobles payaient 10 pour cent de taxes, « tandis que les communes payaient plus de 60 pour cent, « c'est-à-dire que sur chaque cent francs, que rapportaient « aux communes l'agriculture et l'industrie, il y en avait « SOIXANTE-DEUX qui revenaient au gouvernement, à la « noblesse et au clergé.... En réunissant les membres « de la noblesse à ceux du clergé, vous trouvez un re- « venu de 1430 francs par an, pour chaque membre, « tandis que la part de chaque roturier était l'une dans « l'autre de soixante-un francs par an, (16 ou 17 cen- « times par jour).....ainsi un ecclésiastique absorbait « à lui seul la part de cinquante-six roturiers, et un « noble absorbait la part de CENT HUIT. »

En ce moment, le sergent crie au caporal:

Il est minuit, M. Durand, voulez-vous avoir l'extrême complaisance de relever, le factionnaire qui est à la porte.

M. Durand, voila, voila sergent, (grossissant sa voix), numéro 9!...

Une voie: Il a dit que ça l'embêtait; il est allé se coucher.

M. Durand numéro 10.

Un petit monsieur: (s'approchant mystérieusement du caporal) le numéro 10, c'est mon voisin l'épicier, on est venu le prévenir que pendant qu'il montait sa garde son premier commis, hé, hé, hé, hé.....

M. Durand, silence, imprudent, numéro 11; c'est vous, M. Guichard.

M. Guichard (toussant). Hum....Hum.....Mon Dieu, caporal....Hum....Hum....Je suis bien enrhumé, et je chante demain au concert de M. le Préfet.

M. Durand, c'est différent, dans ce cas numéro 12.

Pierre (se levant), présent.

M. Durand, ah! c'est toi (avec ironie). Je suis vraiment désespéré de te troubler dans tes graves méditations. Allons, suis moi, nous allons relever le factionnaire. (Ils traversent la cour). Eh bien mon garçon, qu'a-tu compris dans ce livre.

Pierre, j'ai compris d'abord que le peuple avait été écrasé pendant plusieurs siècles par les nobles et par les prêtres, et que si sa vengeance fut terrible, le sang versé doit retomber sur la tête de ses oppresseurs. J'ai compris que ce que vous appelez la bourgeoisie, c'est-à-dire ceux qui ont de l'argent, les électeurs qui sont, je crois, au nombre de 150,000, ont détourné à leur profit notre glorieuse révolution de 1830. J'ai compris qu'une troisième révolution pouvait seule nous rendre les droits conquis par nos pères en 89. J'ai compris que cette révolution, comme celle de 1830, serait pure de tout excès, parce que le peuple a profité de la seule conquête que vous ne lui ayez pas ravie, l'éducation. J'ai compris que cette révolution porterait les fruits, parce que ces trente-deux millions de Français, bons tout au plus, selon vous, à payer les impôts et à se faire tuer, sauront profiter des leçons que leur donne l'histoire.

Ici les deux interlocuteurs se trouvent en face du factionnaire que Pierre doit relever. L'ouvrier reçoit la consigne et M. Durand rentre au corps-de-garde en s'écriant: Oh! vous ne savez pas, messieurs, Pierre qui se mêle de faire de la politique.....Ils sont étonnans ces ouvriers! Ah.....ah.....ah!

M. Guichard, après vous le *Constitutionnel*.

Les personnes qui auront à écrire au bureau de la Glaneuse, sont prévenues que désormais, il ne sera plus reçu de lettres non affranchies. Elles devront donc s'en prendre à elles-mêmes, s'il survenait des retards dans l'envoi de leur feuille, ou l'insertion de leurs avis.

MM. les abonnés dont l'abonnement expire, sont priés de le renouveler.

Lyon.

Parmi les divers recueils récréatifs que nos derniers mois viennent de voir éclore, la *Lanterne magique* justifie complètement son titre, si nous en devons juger par le numéro d'août qui nous parvient. Vaste mosaïque composée de tout ce qui peut intéresser ou faire sourire, elle est une mine inépuisable pour alimenter la conversation qui trop souvent languit au foyer domestique, outre qu'elle est le complément indispensable des journaux spécialement consacrés à la politique ou aux arts, à la littérature ou aux sciences.

(Vo'z aux annonces.)

Grand-Théâtre.

Nous allons raconter ce qu'on vient de nous raconter. On jouait le *Comte Ory*. Derancourt entre en scène, il chante, et un ou deux sifflets l'accueillent, couverts par de vigoureux applaudissemens.... Il chante encore, deux ou trois sifflets obstinés le poursuivent, l'acteur s'approche de la rampe, et dit au public que nulle part il n'a reçu un accueil aussi sévère. Une voix répond que cet accueil est mérité, et qu'ailleurs sans doute on l'a jugé ainsi. Derancourt réplique que celui qui avance un pareil fait est un calomniateur et un lâche. Là dessus, vous devinez le tumulte.... Derancourt quitte la scène. Cédant aux prières de sa femme il reparait. En ce moment les sifflets deviennent plus nombreux, l'acteur brise le vase qu'il tenait dans la main, et disparaît en annonçant que son engagement est résilié, qu'il va continuer la pièce, mais qu'il ne se montrera plus.... Impossible d'achever l'opéra, et le régisseur vient annoncer que M. Lecomte, rétabli de sa longue indisposition, va reprendre son service.

Je ne sais si j'ai bien retenu ce qu'on m'a rapporté, mais, en substance, voilà les faits. A nous maintenant les réflexions.

En général, dès qu'un acteur est adopté après ses trois premiers débuts, il y a inutilité à le siffler, à moins qu'il ne se néglige ou ne manque ses entrées, ou ne sache point ses rôles.... Ici le cas était tout différent. Au lieu de faiblir, Derancourt a fait de notables progrès depuis le commencement de l'année théâtrale; et quand arrive une note douteuse d'un gosier indocile, il faut que le public subisse la conséquence du jugement porté lors des débuts.

Jusque-là donc Derancourt n'a aucun tort à se reprocher, et maintes fois déjà la masse des connaisseurs l'a associé aux applaudissemens donnés à sa femme.

Mais, Dimanche, a commencé pour l'acteur une nouvelle situation. On a dit : *Il a manqué au public.*

La phrase est consacrée, adoptons-la. Il a manqué au public, dites-vous?... En quoi? Est-ce qu'on insulte à toute une assemblée, lorsque, par un sentiment de dignité, on s'éloigne des signes improbables dont on est l'objet?... Voyez si Viennet, Fulchiron et tous nos députés charivarisés insultent aux charivariseurs, en se retirant au fond de leurs appartemens au moment de

la symphonie? Non, messieurs, Derancourt n'a donc pas manqué au public.

Toutefois, Derancourt a eu tort.... J'en conviens avec vous. Les siffleurs usaient d'un droit, sévère à la vérité; mais c'est un droit acquis qu'on ne peut leur retirer. Libre à eux d'en profiter... Envers eux encore, Derancourt n'a rien à se reprocher. *Je ne vous plains pas, je quitte la scène.* La conséquence est naturelle. Mais c'est envers les applaudissemens seuls que Derancourt a un tort; c'est pour eux qu'il devait rester; c'est en leur faveur qu'il devait faire le sacrifice de son amour-propre. Or, comme les amis de son talent ont été, dans cette circonstance, les plus indulgens; ils ne reculèrent pas sans doute devant un nouvel acte d'indulgence, et le public impartial ne sera pas privé à-la-fois d'un talent fort aimable, qu'il a souvent encouragé, et d'un talent supérieur qu'il ne remplacera pas.... Tels sont nos vœux.

Aujourd'hui, lundi, les bruits les plus absurdes circulent dans le public, et ne sont adoptés que par les sots et les méchans capables seuls de manœuvres honteuses pour réussir. Les uns accusent.... Mais pourquoi répéter de semblables niaiseries?

Ah! j'oubliais. Un jeune artiste appelé Forgas, que nous avons vu et applaudi aux Italiens, et à la veille de faire son premier début.... Vous concevez le profit que retire la méchanceté d'un pareil rapprochement. Eh-bien! nous ne craignons pas de le dire : le sentiment de probité et de droiture que nous avons toujours connu à ce jeune homme nous fait repousser de la manière la plus vigoureuse toute action hostile attribuée à son influence. Point jaloux, point ambitieux, sinon de parvenir par de nobles moyens, il regarde l'événement de dimanche comme un grand malheur. Ce n'est point en rival de Derancourt qu'il se présente au public lyonnais; ses débuts acceptés, il ne brigue que la place gratuite d'auxiliaire de nos deux premiers tenors; et il n'ignore pas que ce n'est point par desales intrigues qu'on honore les arts.

Le temps nous presse, nous bornons là nos réflexions; nous l'espérons, jeudi nous aurons à annoncer qu'un traité de paix est signé; le public le ratifiera. J. A.



ANNONCE.

CINQ FRANCS PAR ANS,

Un franc de plus pour les départemens.

LA LANTERNE MAGIQUE,

Journal des choses curieuses et amusantes.

Ce recueil mensuel paraît du 5 au 10 par livraison de 2 feuilles très grand in-8° (64 colonnes), en caractères très lisibles, et publiant par an la valeur de 10 vol. — Les trois dernières livraisons contiennent 198 articles principaux.

On s'abonne chez les libraires, les directeurs de postes et des messageries, et au bureau du journal, rue des Trois-Frères, n. 11 à Paris.

(205) AVIS A MM. LES RELIEURS.

M. NISSET, graveur et mécanicien, vient de joindre à son établissement un assortiment de roulettes, palettes, fleurons, lettres goudonnées, composteurs et généralement tout ce qui concerne la reliure. Les personnes qui voudront l'honneur de de leur confiance trouveront toujours chez lui, rue du Palais Grillet n. 4 tous les avantages possibles, tant pour la qualité de ses marchandises que pour le prix aux quel il les a établies.

J. A. GRANIER, Gérant.

Banquet populaire offert à M. Garnier-Pagès, député de l'Isère.

PAR LES PATRIOTES DE ST-ÉTIENNE.



Saint-Étienne, ville d'industrie et de progrès; Saint-Étienne, dont la prospérité tient de la féerie et ne trouve d'exemples que dans les contrées les plus favorisées de l'Europe et des États-Unis.

Saint-Étienne n'avait pas encore trouvé l'occasion de se lever, elle aussi, son tribut de boue et de mépris à la face du juste-milieu. Cette ville, qui n'était pas encore née de la politique, vient enfin de se manifester.

Quelques patriotes, ayant appris que M. Garnier-Pagès était pour peu de jours à Lyon, ont eu l'idée de profiter de la présence de cet énergique défenseur des droits populaires pour provoquer une démonstration qui émancipât leur cité, vierge de politique, et lui fit prendre rang au nombre des villes patriotes.

En moins de trois jours, qui ont pu seulement, être employés aux préparatifs, mille convives ont souscrit au banquet offert au député républicain.

Les tables avaient été dressées en plein air, au Jeu de l'Étre, dans une enceinte close, ornée de verdure et décorée de nombreux drapeaux tricolores. Une tribune avait été élevée, où chaque citoyen devait venir exprimer ses vœux et ses pensées.

Les dispositions de la journée, singulièrement contrariées par une pluie continue et pénétrante, avaient néanmoins maintenues par les soins de MM. les commissaires; à quatre heures la fin de l'orage ayant permis à la réunion d'avoir lieu, un nombre considérable de prolétaires stéphanois se sont empressés autour de leur député d'adoption.

De nombreuses députations assistaient à cette fête publique, qui réunissait notamment dans son sein beaucoup d'honorables citoyens de notre cité.

Cette assemblée, dont la décence et la régularité n'ont pu être enviées de nos aristocrates modernes, a été surtout remarquable par le sentiment du plus énergique patriotisme et par l'entraînement d'une conviction profonde.

Le moment de porter les toasts, ayant été déterminé par M. le président, le citoyen Caussidière, dessinateur, dans une allocution, pleine d'énergiques et généreuses pensées, a peint tous les désapointemens que la cause populaire a eu à subir depuis trois années.

Le peuple se souleva en 1830 pour chasser un Bourbon, s'est-il écrié, et que lui a-t-on donné à la place? Un Bourbon.... le peuple se souleva en 1830 contre le parjure, les privilèges de toute nature et la tyrannie: qu'a-t-il vu depuis, autre chose que le parjure honoré, les privilèges maintenus, la violation des lois, la tyrannie?

Les vifs applaudissemens qui ont éclaté à la lecture de ce discours vigoureusement prononcé, n'ont fait que préluder à l'exaltation et aux acclamations unanimes, qui ont accueilli les toasts suivans:

Par le citoyen ÉDOUARD ALBERT, commandant de la garde nationale de Riom. — *A la classe ouvrière.*

Un toast aux ouvriers ne peut être nulle part mieux placé et mieux reçu sans doute, que dans une réunion comme celle-ci et dans une ville qui depuis trente années a vu s'accomplir tous les miracles de l'industrie, — dans une ville qui, comme St-Étienne, s'est élevée en moins de trente années au rôle glorieux d'émule, j'allais presque dire de rivale de Lyon.

Les ouvriers et les cultivateurs sont les deux fondemens de la société; seuls, ils font son existence et sa prospérité; cependant, voyez comme elle les traite en enfans bâtarde. — Pour eux, peu ou point d'instruction, qui puisse agrandir leurs facultés, point de droits politiques, point d'avenir.

C'est que l'état social actuel fut organisé, en haine des populations et des masses, par quelques intrigans heureux. — Cependant, que les ouvriers ne désespèrent pas, si la révolution de 89 émancipa la France entière du joug d'une féodalité avilissante, si la révolution de juillet 1830 émancipa la classe bourgeoise et fit tomber les rênes de l'état dans ses mains oubliées et imprévoyantes. — L'émancipation du peuple, des travailleurs, des ouvriers enfin, arrive à grands pas. —

Que chacun de nous se prépare donc à ce grand œuvre.

Le courage suffit pour détruire, la modération et le sang-froid seuls, peuvent fonder: si nos pères ont réussi, c'est qu'ils avaient compris encore mieux leurs devoirs que leurs droits.

Aux ouvriers donc, l'instruction paisible au coin du foyer; aux ouvriers, la lecture des journaux politiques et patriotes, et l'avenir nous trouvera prêts pour un troisième anniversaire, qui incessamment ajouté à ceux de 89 et de 1830, fondera l'ère du vrai bonheur dans notre patrie.

Par le citoyen TIBLIER. — *A la presse, à ce flambeau de la raison humaine.*

Par le citoyen VETTARD. — *Au triomphe des principes républicains!*

Tout homme juste, qui a du bon sens et des sentimens élevés, est par cela même républicain, car de ces principes seuls, découle toute justice, et ce n'est que dans le règne de la justice, que les peuples peuvent trouver le bonheur. Les causes qui ont retardé jusqu'ici le triomphe de ces principes, disparaissent de jour en jour; de généreux, de courageux mandataires sacrifient leur fortune, leur repos et leur existence entière, pour ranimer cet esprit juste et consciencieux, qui fut toujours celui des causes populaires: espérons que leurs efforts seront bientôt couronnés, et que la patrie leur devra un système républicain, protecteur de tous les intérêts, de toutes les positions sociales et en rapport avec la dignité et la souveraineté du peuple.

— Par le citoyen RONJAT, du département de l'Isère.

Vous avez recherché et obtenu la visite du jeune député de l'Isère.

Jaloux de vous le présenter, nous l'avons accompagné dans cette cité brillante de patriotisme autant que d'industrie.

Vous trouvez en lui l'élu du pays qui fut le berceau de la liberté en 1789, et qui, comme vous, sera le plus ferme soutien de la liberté dans tous les temps.

L'accueil fait partout à M. Garnier-Pagès constate, mieux que tout ce que je pourrais dire, combien son élection fut importante pour la cause que nous soutenons.

Cette fête aura du retentissement en France. L'avenir nous appartient; notre union, l'union de toutes les opinions patriotiques, nous assure un régime qui fera le salut de la patrie, et servira la source de toute prospérité.

Par le citoyen DUFRAISSE. — *Au siècle des lumières.*

— Par le citoyen..... — *A l'union des sociétés républicaines.*

Par le citoyen MARTIN, lyonnais. — *A l'industrie! Au gouvernement qui lui donnera dans l'organisation sociale, la place qui lui appartient!!*

La société a été organisée jusqu'à ce jour de telle manière que tous les avantages de la vie ont appartenu exclusivement aux propriétaires et aux capitalistes. Cependant, les progrès qu'a faits l'humanité nous ont appris que rien ne justifiait cette préférence; qu'en dehors de ces classes privilégiées, il en était d'autres au bien-être physique et moral desquelles il était temps de penser; savoir la classe innombrable des travailleurs et la classe des hommes de talent. — Le travail et le talent, sans lesquels il n'y aurait ni agriculture ni industrie, sans lesquels, par conséquent, il ne pourrait y avoir de richesse nationale ni de fortunes particulières, sont injustement méprisés. — Aux travailleurs, le fardeau énorme des impôts, à eux, toutes les misères, toutes les privations possibles, — aux riches qui, pour la plupart, vivent oisifs, tous les bienfaits, toutes les jouissances de la civilisation; — Voilà comment les parts actuelles sont faites. Certes, cet état de choses est trop immoral, trop inique pour qu'il puisse exister plus long-temps. Nous ne disons pas qu'il faille pour le faire cesser, déposséder personne,

— la propriété est pour nous un droit sacré et inviolable ; — mais ce que nous voulons , c'est pour les travailleurs , une part dans le produit du travail , plus grande que celle qu'on leur fait , c'est-à-dire une augmentation du salaire ; — ce que nous voulons , c'est que les impôts soient principalement prélevés sur le *superflu* du riche , non sur le *nécessaire* du pauvre , c'est qu'ils soient dépensés dans l'intérêt du plus grand nombre , non employés à soudoyer une vile police ou à engraisser d'aussi vils courtisans ; — ce que nous voulons , c'est l'instruction et l'éducation pour tous , c'est , enfin et surtout , une large place pour l'industriel , pour le prolétaire , dans la représentation nationale !

Ces derniers mots nous le font sentir , citoyens , — ces grandes réformes ne peuvent être accomplies et rendues durables que par un gouvernement populaire , par un gouvernement qui s'occupe véritablement des intérêts de tous. Or , si nous regardons autour de nous , nous ne voyons malheureusement que les monopoles , les privilèges aristocratiques , qui soient soutenus par le gouvernement actuel , et sa constitution ne lui permet pas d'agir autrement ! — Il en faut donc conclure que les bases sur lesquelles il repose , ne valent plus rien , puisqu'elles empêchent le bien social , et qu'elles doivent être changées. C'est ce qu'a déjà compris l'immense majorité de la France ! — Ce banquet prouve que vous , Stéphanois , vous l'avez aussi compris ! Ces besoins si ardents , si légitimes ne peuvent tarder à être satisfaits , nous en avons la conviction !... Ayons donc tous bon espoir dans l'avenir et attendons l'aurore de ce jour de justice où le bonheur général ne sera plus un rêve , mais enfin , une réalité !.....

Par le citoyen Augustin ESCOFFIER. -- *A la mémoire de Carnot.*

A ce républicain qui , sans secrétaire , faisait mouvoir quatorze armées , victorieuses sur tous les points ; à celui qui , seul , osât le 10 floréal , s'opposer au tribun , qui proposait d'élever Napoléon à l'empire ; qui , après Waterloo , voulait défendre le sol de la patrie , jusqu'à la mort ; ses vertus passeront de siècles en siècles , et dans notre France régénérée , elles trouveront des imitateurs.

Par le C. PAGAUB , lyonnais. — *A la ville de St-Etienne.* Stéphanois ,

Les Lyonnais connaissent depuis long-temps le patriotisme de votre cité. — Puissante par son industrie , elle l'est aussi par le courage et l'indépendance de ses enfans. — Peuplée de travailleurs , comme la nôtre , votre ville , comme la nôtre , est intéressée à ce que le travail ait enfin dans l'état le rang et l'importance qui lui appartiennent. — Citoyens , de puissans liens nous unissent : rapports d'intérêts , de voisinage , de sympathies , tout concourt à nous rapprocher. — Frères , nous avons une œuvre commune à remplir , œuvre d'émancipation et de liberté. — Quand le jour sera venu de combattre le despotisme , si le succès pouvait être un moment douteux , Lyon et Saint-Étienne apparaîtraient dans l'arène comme deux géans , et leur concours déciderait la victoire.

Par le citoyen A. PÉRIER , lyonnais. — *A l'Europe Révolutionnaire !*

Dans une rapide improvisation M. Périer esquisse la situation actuelle de l'Europe et montre partout les peuples qui nous environnent , marchant en dépit des efforts de la sainte alliance , à un avenir de civilisation et de liberté. — Les Bourbons , dit-il , furent imposés à la France en 1815 ; — leur mission fut de représenter parmi nous la coalition des rois , et de s'opposer à tout progrès. — L'œuvre commencée par la branche aînée a été continuée par la branche cadette avec plus d'habileté et de perfidie. La France , continue M. Périer , n'attend son salut que d'elle-même ; mais les peuples qui nous entourent attendent tout de la France , — à elle seule a été donné de sauver l'Europe et de sonner l'heure de l'affranchissement des nations !... — Cette chaude allocution a été fréquemment interrompue par de bruyantes explosions d'applaudissemens.

— Par le citoyen BIGAUD , légiste , président du banquet. Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour présider cette première réunion patriotique des Stéphanois. Ce jour , vous pouvez m'en croire , sera compté , dans ma vie , comme le jour le plus beau.

Achevons dignement la tâche que nous avons commencée ; que notre devise soit toujours : Union et Fraternité ; désormais la ville de St-Etienne ne sera plus comp-

tée seulement au nombre des premières villes manufacturières de France , elle le sera encore au nombre de celles qui sont le plus attachées au système républicain.

Honneur au député fidèle et courageux qui a voulu nous apporter quelques étincelles de ce feu sacré qu'il a , tant de fois déjà , allumé sur l'autel de la patrie. Qu'il continue à stygmatiser les hommes de bien qui voudraient nous ramener au régime du bon plaisir ; qu'il signale les abus avec l'énergie que nous lui connaissons ; en un mot , que dans son avenir il prenne sans cesse , pour règle de sa conduite législative , la ligne qu'il a si honorablement et si victorieusement tracée dans le passé , il peut compter sur les républicains stéphanois , ils mourront tous plutôt que d'abandonner le grand œuvre de la régénération de la patrie.

— M. Garnier-Pagès est monté à son tour à la tribune. ce jeune député , dans une de ses improvisations lucides et brillantes , auxquelles il nous a accoutumés depuis une année , que nous l'avons vu tour-à-tour , dans les réunions patriotiques de Lyon , de Grenoble , de Vienne , de Châlons , de Dijon et de St-Etienne , a exposé sa conduite parlementaire.

Sa mission , dit-il , est de représenter à la chambre les intérêts qui n'ont pas de représentans et de servir la cause populaire de tous les efforts de sa vie ; — s'il n'a pas demandé jusqu'à présent davantage , c'est que le moment n'est pas venu , et que les améliorations dont le sort du peuple est susceptible , trouvent dans la constitution du pays des obstacles qu'on ne peut vaincre sans changer cette constitution elle-même. — Au reste , le jour vient à grands pas , où ses vœux les plus chers seront réalisés , — tout ce qu'il voit autour

de lui témoigne des immenses progrès du parti démocratique. — A nous , dit-il , la puissance , la force , l'invincibilité ! les exemples qu'on exhume du passé , ne nous empêcheront pas de marcher à la conquête de cet avenir ; c'est en vain que l'on évoque l'ombre de 93. Aujourd'hui , plus de passions , de vengeance à assouvir , nous ne sommes plus une minorité qui ait besoin de la violence pour se soutenir , nous sommes la majorité , l'immense majorité et calme , parce que nous sommes forts.

— Aujourd'hui , nous n'aurons plus à lutter contre l'Europe , les rois coalisés nous opposeront quelques armées peut-être , mais dans ce cas même , nous n'aurons besoin de combattre qu'une fois , car nous avons pour nous les peuples qui font les armées. — L'orateur définit ensuite l'ordre , comme conséquence de la liberté et de l'égalité politique ; — nous voulons , dit-il , l'ordre et respect à la loi , mais l'ordre ne résulte de la loi que quand celle-ci est bien l'expression de la volonté de tous , nous voulons la loi faite par tous et pour tous , le gouvernement du pays par le pays. — L'orateur se livre ensuite à des considérations étendues sur l'importance du travail et la nécessité de l'admettre à une représentation équitable , qui l'affranchisse de tous les liens qui enchaînent son action et perpétuent la misère du peuple. — Nous ne voulons pas , dit M. Garnier-Pagès en terminant , couper les basques des habits pour en faire des vestes ; nous voulons coudre des basques aux vestes pour en faire des habits.

Ce discours qui a duré plus d'une demie heure et dont nous ne pouvons donner qu'un aperçu bien pâle et bien incomplet , a produit un enthousiasme impossible à décrire ; — l'émotion générale de sa parole pénétrait tous les cœurs et se peignait sur tous les visages ; chaque mot était senti , chaque pensée de l'orateur éveillait un entraînement irrésistible , qui se trahissait par des tonnerres d'applaudissemens.

Le soir au théâtre , où M. Garnier-Pagès s'était rendu accompagné de ses amis , pour passer quelques instans de loisir , la *Marseillaise* a été entonnée par les citoyens placés au parterre qui ont , ensuite , demandé qu'elle fût chantée sur le théâtre , comme on ne satisfaisait pas à leur demande , ils redoublaient leurs cris. La présence , à St-Etienne , des hautes autorités préfectorales de Lyon , due sans doute à un hasard bien malencontreux , et que le public attribuait d'autant moins à des dispositions bienveillantes qu'il savait que M. le sous-préfet avait demandé un régiment pour surcroît ordinaire de garnison , donnant à craindre qu'on ne cherchât à faire élever une collision , M. Garnier-Pagès s'est retiré pour ne plus laisser le moindre prétexte à un désordre qui eût pu attirer l'immense effet moral produit sur la population , par l'importance et l'attitude de cette réunion.